



Annexe 3 : activités pédagogiques complémentaires

En application de la circulaire ministérielle n° 2013-017 du 06/02/2013, les enseignants assureront ponctuellement **des activités pédagogiques complémentaires** auprès des élèves.

Ces activités concerneront un groupe restreint d'élèves ou pourront concerner l'ensemble de la classe. Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le mardi ou le jeudi après la classe.

Elles doivent apporter une aide aux élèves en difficultés, une aide au travail personnel, ou permettre la mise en œuvre d'une activité faisant partie du projet d'école.

Elles seront proposées aux enfants dont les parents auront donné leur accord de participation à l'aide du formulaire ci-dessous. Les familles seront informées de ces activités la semaine précédente.

Pour chaque élève, la participation à l'activité (talon transmis la semaine précédente) devra être signée par les parents.

Le planning et les modalités vous parviendront ultérieurement.



Activités pédagogiques complémentaires Talon à remettre aux enseignants.
--

Je soussigné (e) Monsieur et/ou Madame parents de :

NOM : Prénom : en classe de

NOM : Prénom : en classe de

NOM : Prénom : en classe de

Scolarisé(e)s à l'école Saint-Isidore à Sorbiers,

Accepte(nt) à la demande de l'équipe enseignante que notre enfant (nos enfants) participe(nt) aux activités pédagogiques complémentaires mises en place par l'école.

Signature des parents :

Fait à

le